

Vers l'application des objectifs 2 & 3 d'Aichi

Feuille de route et exercices

Markus Lehmann, Secrétariat de la CDB

Atelier régional pour l'Afrique, sur la mise à jour des NBSAP

Journées économiques

Addis-Abbeba, Éthiopie, 27 février au 1er mars 2012



CBD



Aichi targets 2 and 3 of the Strategic Plan

Under Strategic Goal A (“mainstream biodiversity across government and society”):

Aichi target 2: “By 2020, at the latest, biodiversity values have been integrated into national and local development and poverty reduction strategies and planning processes and are being incorporated into national accounting, as appropriate, and reporting systems.”

Aichi targets 3: “By 2020, at the latest, incentives, including subsidies, harmful to biodiversity are eliminated, phased out or reformed in order to minimize or avoid negative impacts, and positive incentives for the conservation and sustainable use of biodiversity are developed and applied, consistent and in harmony with the Convention and other relevant international obligations, taking into account national socio economic conditions.”

How to reflect those targets in NBSAPs?

Some options...

Target 2 and the NBSAP: Options

General/awareness-raising:

- ✓ **Showcase key biodiversity values (e.g. ‘flagship’ ecosystems) at national or sub-national level, for example in the context of a ‘national TEEB study.’**
 - Rationale: pilot studies/assessments/inventories of significant ecosystems in a national context may go a long way to raise awareness of the values of biodiversity, including its economic importance.
 - Its results may also feed into the revision of plans or policies, such as national and local development and poverty reduction strategies, sector development plans, landscape level planning, as well as NAPAs and NAPs (see below).

Target 2 and the NBSAP: Options

Investment appraisal:

- ✓ **Integrate, as applicable, guidance on the application of environmental economic valuation tools into general guidelines for economic appraisal of decision-making (CBA, CEA);**
 - Rationale: The development of guidelines for biodiversity valuation is important whenever economic tools are used for policy, programme or project appraisal, especially when the investments or other activities that result may lead to damage to ecosystem services and associated biodiversity.
- ✓ **Integrate guidance on methods for valuing biodiversity and ecosystem services into guidelines for environmental impact assessment (EIA); strategic impact assessment (SIA); and spatial planning.**

Target 2 and the NBSAP: Options

Integration into reporting systems, policies, programmes:

- ✓ **Establish or strengthen cooperation with national statistical agencies, and explore opportunities to make biodiversity and ecosystem services more visible in sectoral accounts (water, forests, land);**
 - Rationale: SEEA 2003 guidance is already being implemented by several countries, in particular for water accounts, and opportunities may exist to strengthen biodiversity values in these as well as in other relevant sector accounts.
- ✓ **Use opportunities arising along policy cycles to integrate biodiversity values, and associated recommendations, into national and local development and poverty reduction strategies, sector development plans, landscape level planning, as well as NAPAs and NAPs.**

Target 2 and the NBSAP: Options

Capacity building:

- ✓ **Build capacity, both in the technical capacity required to undertake valuation, and in administrative and political capacity to interpret and apply valuation results.**

Objectif 3 d'Aichi du Plan stratégique

“D’ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire à un minimum ou d’éviter les incidences défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l’utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d’une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.”

Vers l'application de l'objectif 3 d'Aichi

1. Envisager de prendre des mesures concrètes immédiates concernant :
 - Les incitations néfastes, y compris les subventions, qui sont des 'candidats naturels' pour un retrait, une élimination progressive ou une révision
 - Les possibilités actuelles d'élargir la portée ou l'échelle des mesures d'incitation positive
2. Effectuer des évaluations transparentes des programmes et des politiques publiques, en examinant :
 - Leur efficacité au regard des objectifs énoncés,
 - Leur rapport coût-efficacité,
 - Leur impact sur l'environnement,
 - Leur impact sur l'équité.

Ceci pourrait être effectué, par exemple, dans le cadre des activités plus générales de réforme fiscale environnementale, en incluant à la fois les incitations néfastes potentielles et les mesures d'incitation positive en vigueur.

Vers l'application de l'objectif 3 d'Aichi

3. Sur la base de ces évaluations, élaborer des plans d'action hiérarchisés:
 - Pour le retrait, l'élimination progressive ou la révision des incitations néfastes pour la biodiversité, d'ici à 2020;
 - Pour mettre en place et/ou améliorer les mesures d'incitation positive, d'ici à 2020.

Les NBSAP révisés pourraient établir un calendrier pour effectuer les évaluations et pour élaborer et appliquer le plan d'action.

- Pour plus de détails, voir les questions fournissant des orientations dans les guides concis

Travail en groupe

(par les équipes de pays)

Questions guidant vers l'application de l'objectif 2 d'Aichi

1. Renforcer l'application des méthodes d'estimation de la valeur de la diversité biologique et des services écosystémiques: quelles sont les priorités de votre pays? Évaluation des projets/des politiques? Applications au niveau de la planification spatiale/aménagement du territoire? Intégration dans la comptabilité nationale (SCEE)?
2. Selon vous, quels programmes, politiques ou stratégies nécessitent d'avantage une intégration des valeurs de la diversité biologique? Est-ce que ceux-ci seront sous révision dans le futur proche?
3. En vous appuyant sur ce qui précède, identifiez 3 activités spécifiques qui, selon vous, seront nécessaires pour mettre en œuvre l'objectif 2 d'Aichi et qui devront être inclus dans le nouveau NBSAP de votre pays?

Travail en groupe

(par les équipes de pays)

Questions guidant vers l'application de l'objectif 3 d'Aichi: adresser les incitations néfastes

- Recensez un ou (si vous avez le temps) deux programmes qui, à votre avis, devraient être révisés, et élaborer des réponses (provisoires) aux questions suivantes:
 1. Quelles parties prenantes sont concernées? Certaines parties prenantes pourraient-elles jouer un rôle de chef de file dans le retrait, l'élimination progressive ou la révision des programmes?
 2. Comment pourraient être gérés les intérêts des parties prenantes (compensation, élimination progressive, etc.)? Quels sont les avantages et les inconvénients des différentes options pour le programme considéré?
 3. Existe-t-il des possibilités d'améliorer l'efficacité du programme, tout en réduisant les dommages causés à l'environnement?
 4. Existe-t-il des possibilités de réduire les effets néfastes?
 5. À partir des réponses fournies, veuillez mettre au point éléments-clé d'une 'feuille de route', pour procéder à l'élimination progressive ou à la révision des programmes concernés.

Travail en groupe

(par les équipes de pays)

Questions guidant vers l'application de l'objectif 3 d'Aichi: mettre en place ou améliorer des programmes d'incitation

1. Examinez et mettez-vous d'accord sur les meilleurs critères qui permettent de recenser un potentiel ou une priorité élevés pour mettre en place ou renforcer des mesures d'incitation positives. Des menaces actuelles pesant sur la biodiversité? La valeur économique de la biodiversité? Des préoccupations liées au développement social?
2. En vous appuyant sur ce qui précède, recensez les lacunes importantes qui pourraient être comblées grâce à des nouveaux programmes d'incitation, ou des programmes améliorés.
3. S'il vous reste du temps, identifiez des étapes-clé à suivre, à votre avis, pour mettre en place ou améliorer ces nouveaux programmes?